

SILICONE Remov-R

PK 1P10

Agent dégraissant solvanté eSense



Utilisation:	Solution Sous-Couches Pioneer Series - eSense.
Caractéristiques :	Dégraissant Eco Efficient. Pour la première étape de nettoyage afin d'éliminer le goudron, la graisse et les silicones.
Remarques :	Le dégraissant ne doit pas être utilisé sur des supports sensibles aux solvants.

Utilisation



avant application du mastic/apprêt

Produit recommandé sur



- Acier
- Acier galvanisé
- Aluminium
- pièces d'origine avec cataphorèse
- Ancienne peinture

Veillez noter : Pour les travaux de réparation, les instructions de réparation des constructeurs automobiles, en particulier en ce qui concerne la technologie des capteurs installés, doivent toujours être respectées en plus des instructions du processus indiquées dans ce document.

Conseils de sécurité:

2004/42/IIIB(al)(850)840: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie: IIB.al) est au maximum de 850 g/l de COV sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 840 g/l.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.

Ce produit est réservé à un usage professionnel uniquement.

Pour l'utilisation de ce produit, respecter les règles de sécurité en vigueur et porter les équipements de protection individuelle adaptée.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). La version la plus récente annule et remplace toutes les versions précédentes. Le document le plus récent est disponible sur notre site Web www.rmpaint.com, ou directement auprès de votre distributeur. Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.



SILICONE Remov-R

PK 1P10

Agent dégraissant solvanté eSense



Conseils de sécurité:

2004/42/IIIB(al)(850)840: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie: IIB.al) est au maximum de 850 g/l de COV sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 840 g/l.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.

Ce produit est réservé à un usage professionnel uniquement.

Pour l'utilisation de ce produit, respecter les règles de sécurité en vigueur et porter les équipements de protection individuelle adaptée.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). La version la plus récente annule et remplace toutes les versions précédentes. Le document le plus récent est disponible sur notre site Web www.rmpaint.com, ou directement auprès de votre distributeur. Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.

